

**AFFICHAGE TEMPORAIRE
SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce,

Considérant la demande formulée par Madame Béatrice PREVOT en date du 19 avril 2022 afin d'apposer un panneau d'information sur la chaussée du 19 avril 2022 au 24 avril 2022.

ARRETONS

Article 1 : Madame Béatrice PREVOT est autorisée à apposer un panneau d'information sur la chaussée au droit du 105 rue du général de Gaulle du 19 avril 2022 au 24 avril 2022.

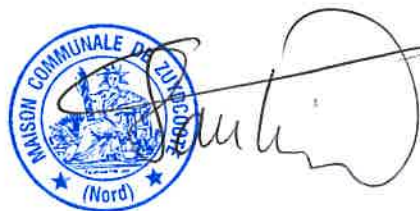
Article 2 : Madame Béatrice PREVOT s'engage à ce que ledit panneau n'entrave pas la circulation publique et sa responsabilité personnelle sera engagée en cas de sinistre.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 19 avril 2022.

Fait à Zuydcoote, le 19 avril 2022

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Zuydcoote (Nord). The stamp contains the text 'MAISON COMMUNALE DE ZUYDCOOTE' around the top and '(Nord)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Florence VANHILLE